



Les productions horticoles dans le Centre : une baisse marquée du nombre d'horticulteurs

Au cours de la dernière décennie, le nombre d'exploitations horticoles a régressé de 40 % dans la région. Durant la même période, la superficie consacrée à l'horticulture a diminué de 29 % mais la surface moyenne par structure s'est accrue. Le Loiret est, de loin, le principal département producteur de la région. La production de fleurs ou plantes ornementales s'effectue essentiellement en plein air, mais les cultures sous serre se développent. La production brute standard moyenne des exploitations horticoles s'affiche bien supérieure à la moyenne régionale de l'ensemble des exploitations. La main-d'œuvre est majoritairement constituée de salariés permanents. Un quart des horticulteurs commercialisent leur production via des circuits courts.

Le Loiret, principal département horticole de la région

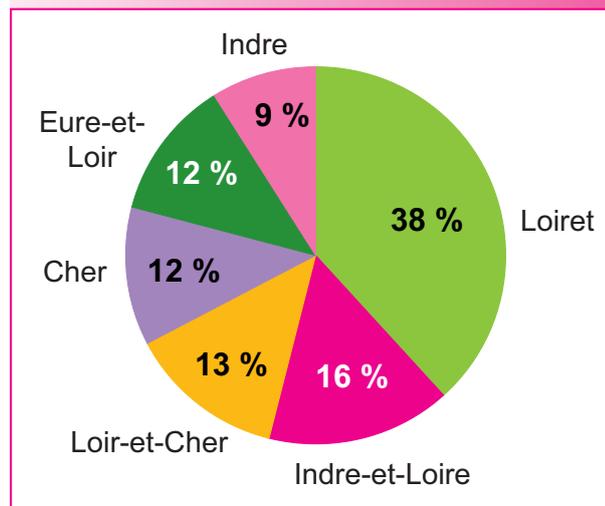
Entre 2000 et 2010, le nombre d'exploitations horticoles a diminué de près de 40 % dans la région Centre, passant de 623 à 377.

Les cessations concernent les structures disposant de moins de 3 ha de production horticole alors que celles détenant plus de 5 ha ont nettement progressé.

Dans la région, le Loiret, principal département horticole, regroupe près de 40 % des exploitations.

Près de 5 % des exploitations horticoles françaises sont localisées en région Centre. Elle se classe ainsi au 8^e rang national. La première région, Provence-Alpes-Côte d'Azur, représente plus de 16 % des structures.

Répartition des exploitations horticoles



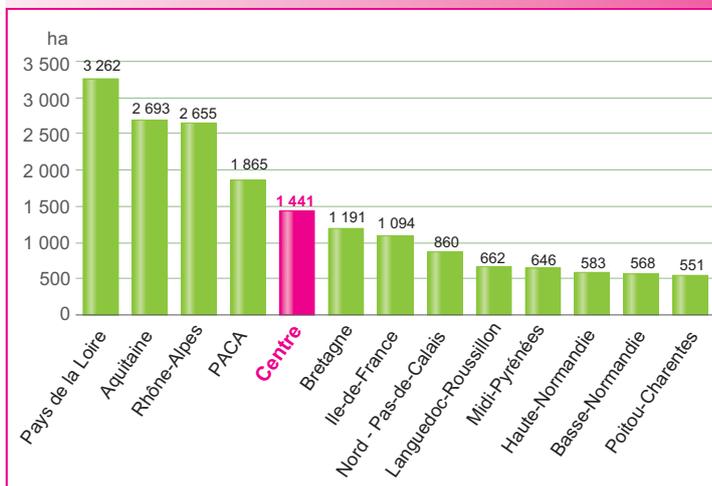
Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Les surfaces moyennes horticoles progressent

En dix ans, les surfaces horticoles ont diminué de 29 % dans la région et atteignent 1 440 ha en 2010. En fait, les superficies de fleurs ou plantes ornementales ont progressé de 6 % alors que celles dédiées aux pépinières ont régressé de plus de 40 %. La région occupe le 5^e rang national pour la superficie horticole totale.

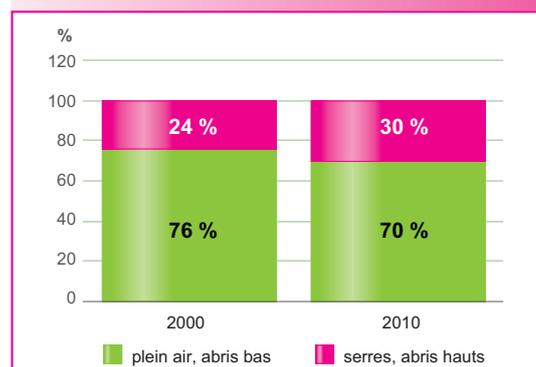
La surface moyenne en fleurs ou plantes ornementales par exploitation est de 1,8 ha, pour les pépinières elle est de 9,75 ha. En dix ans, ces superficies moyennes ont progressé : + 0,7 ha pour les fleurs ou plantes ornementales et + 3,5 ha pour les pépinières.

Les surfaces horticoles par région



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Modes de production des fleurs et plantes ornementales dans le Centre



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

La production de fleurs ou plantes sous serre se développe

Dans le Centre, 70 % de la production de fleurs ou plantes ornementales est réalisée en plein air, les 30 % restant étant cultivées sous serre ou abri haut. Cette pratique a progressé de six points en dix ans. Elle surpasse la proportion observée en moyenne nationale qui atteint 24 %.

Dans le Loiret, la production sous serre atteint un tiers des superficies.

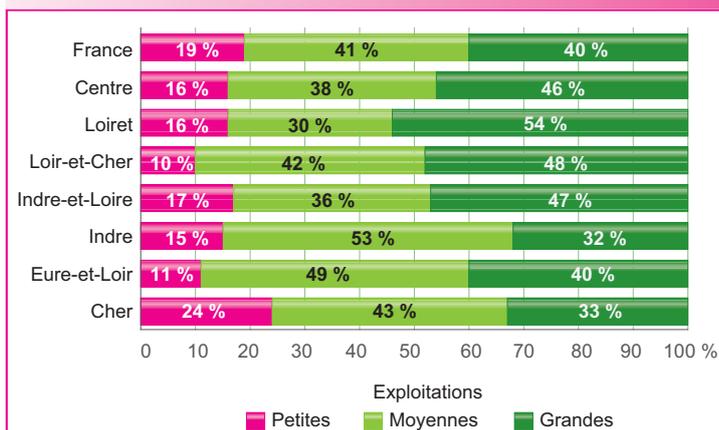
Des exploitations de grande dimension économique

La majorité des exploitations horticoles (46 %) font partie de la catégorie des « grandes exploitations », c'est-à-dire qu'elles dégagent une production brute standard (PBS) supérieure à 100 000 euros. En effet, la PBS moyenne des exploitations horticoles du Centre frôle les 284 000 euros, largement au-delà de la moyenne des exploitations régionales toutes orientations confondues qui est de 120 800 €.

La production horticole est l'activité dominante de la plupart de ces exploitations, puisque près de 90 % d'entre elles relèvent de l'orientation technico-économique (OTEX) « fleurs-horticulture ».

Les formes sociétaires sont devenues le statut majoritaire en horticulture, elles concernent 60 % des horticulteurs contre 47 % en 2000.

Des exploitations de grande dimension économique



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Des chefs d'exploitation vieillissants

En 2010, plus de la moitié (55 %) des chefs d'exploitation horticole de la région ont au moins 50 ans, la proportion n'était que de 39 % en 2000. De fait, l'âge moyen des producteurs a augmenté, passant de 47 ans en 2000 à 50 ans en 2010.

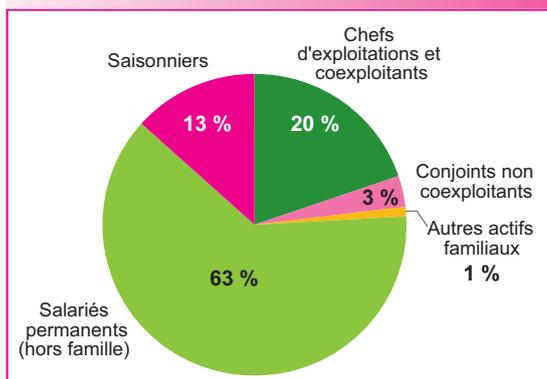
La pérennité des exploitations semble précaire dans la mesure où seulement 26 % des horticulteurs de plus de 50 ans connaissent leur successeur. Toutes orientations confondues, 38 % des chefs de plus de 50 ans de la région savent à qui transmettre leur structure.

Age des chefs d'exploitation horticole dans le Centre



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Répartition des UTA des exploitations horticoles en région Centre



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Beaucoup de salariés permanents

Les exploitations horticoles occupent 2 180 unités de travail annuel (UTA), soit 6 % de la main-d'œuvre de l'ensemble des exploitations du Centre.

Les salariés permanents représentent près des deux tiers (63 %) de ce volume d'activité, la part du travail réalisé par des saisonniers étant de 13 %.

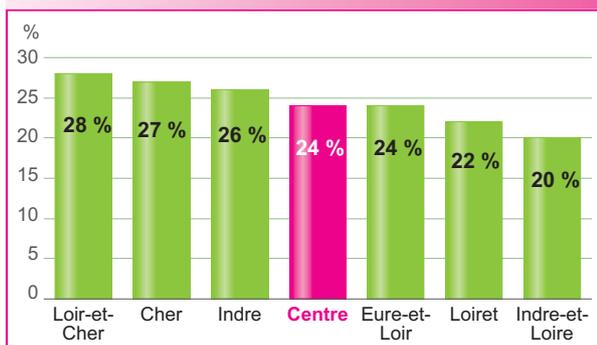
Cette proportion importante de salariés permanents est probablement en lien avec la présence de collectivités disposant de structures de production de fleurs, de plantes et/ou de pépinières nécessitant une main-d'œuvre dédiée aux travaux de plantation, d'entretien.

Un quart des horticulteurs pratiquent la vente en circuits courts

La vente en circuits courts (en direct ou via un seul intermédiaire) est pratiquée par près d'un quart des horticulteurs de la région. Cette proportion est similaire à la moyenne nationale. Dans le Loiret, principal département producteur, ce taux est moindre et atteint 22 %.

Pour les deux tiers des horticulteurs pratiquant ce mode de commercialisation, ce type de débouché assure plus de la moitié de leur chiffre d'affaires.

Part des exploitants horticoles commercialisant en circuits courts



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Définitions

Champ de l'étude

Il concerne les exploitations cultivant des fleurs ou plantes ornementales ou disposant de pépinières ornementales, forestières ou fruitières.

L'exploitation agricole

C'est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ce qui lui permet de recevoir des aides découplées de l'outil de production (DPU), soit de mise à disposition de superficies en pacage collectif qui lui permet de déposer un dossier de demande de prime herbagère agro-environnementale (PHAE).
- elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères...)
- sa gestion courante est indépendante de toute autre unité.

L'unité de travail annuel (UTA)

Elle permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

La production brute standard

Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la production brute standard (PBS). Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en « moyennes et grandes exploitations », quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « grandes exploitations » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros.

La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur orientation technico-économique.

Méthodologie du recensement agricole 2010

Le recensement agricole s'est déroulé de septembre 2010 à avril 2011.

Les résultats portent sur la campagne 2009 - 2010. Les recensements précédents avaient eu lieu en 2000, 1988, 1979, 1970. C'est l'une des plus importantes opérations statistiques du ministère en charge de l'agriculture.

La confidentialité des données recueillies par le recensement agricole est assurée par la loi du 7 juin 1951 sur le secret statistique. Toute personne participant au recensement agricole est tenue au secret professionnel. Les informations individuelles recueillies ne sont connues que des statisticiens et ne sont transmises à aucun autre service de l'État.

Elles ne sont diffusées que sous forme agrégée, pour préserver les données individuelles et l'anonymat des agriculteurs.

Qui a été recensé ?

Toutes les exploitations agricoles situées en métropole, dans les départements d'outre-mer et dans les collectivités d'outre-mer de Saint-Martin et Saint-Barthélemy sont concernées.

La collecte sur le terrain

Le recensement agricole a été organisé par les services statistiques du ministère en charge de l'agriculture. La réalisation s'est effectuée à l'échelon régional par les services statistiques des directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF). Des enquêtrices et enquêteurs, recrutés et formés spécialement pour l'opération, ont rendu visite aux exploitants agricoles et ont rempli, avec eux, le questionnaire du recensement agricole.

Quelles données ont été recueillies ?

Quelques 700 données relevant de grandes thématiques ont été recueillies : les cultures et superficies cultivées, l'élevage et le cheptel, les modes de protection des cultures, l'équipement des exploitations, la diversification des activités, l'emploi salarié, l'emploi familial et le niveau de formation de l'exploitant, la gestion de l'exploitation, etc.

Le recensement agricole offre ainsi un portrait instantané et détaillé de l'agriculture. Il permet des comparaisons au niveau le plus fin, jusqu'à la commune. Il s'intéresse également aux plus petites exploitations.